ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9502

Texte de la question

M. Georges Tron appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la charge administrative que représentent les déclarations à produire par les entreprises employant notamment de 10 à 49 salariés concernant les mouvements de personnel. Des questionnaires sont exigés chaque trimestre par la caisse de retraite des salariés et également par le ministère de l'emploi et de la solidarité au titre de statistiques de l'INSEE. Il lui demande si, dans le cadre des mesures de simplification de la vie des PME, des dispositions sont prévues pour éviter ces transcriptions multiples et fréquentes, contraignantes pour de nombreuses petites entreprises.

Texte de la réponse

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, a présenté le 3 décembre dernier à l'occasion d'une communication en conseil des ministres, une première série de 37 mesures, qui concourront à alléger la gestion administrative des PME. Ces mesures doivent notamment supprimer ou alléger les obligations déclaratives. En effet, de nombreuses enquêtes sont actuellement diligentées par l'INSEE et les services statistiques des ministères pour connaître l'activité économique des entreprises. Une sollicitation trop fréquente des petites entreprises constitue pour celles-ci une lourde charge. Pour alléger cette contrainte, l'INSEE a arrêté un programme d'enquêtes annuelles pour 1998 et 1999 qui réduit sensiblement les échantillons d'entreprises. C'est ainsi que la fréquence de l'enquête annuelle d'entreprise sera réduite pour les entreprises de moins de 20 salariés. Cette année, 25 000 petites entreprises du secteur des services aux particuliers et 36 000 entreprises du secteur du commerce de détail vont être exclues du champ de l'enquête. En 1999, cette exclusion s'appliquera aux petites entreprises du secteur des services aux entreprises et celles du commerce de gros. De même, l'enquête auprès des petites entreprises industrielles dont la prochaine réalisation interviendra prochainement concernera 8 000 entreprises de moins que précédemment. Enfin, le nombre des questionnaires d'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO) réalisée par le ministère de l'emploi et de la solidarité seront ramenés en 1999 de 690 000 à 415 000, ce qui représente une réduction de 40 %.

Données clés

Auteur : M. Georges Tron
Circonscription : Essonne (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9502
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat
Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 527
Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1242